

# BPJEPS APT

## Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

**Éducateur sportif - Spécialité  
« Activités physiques pour tous »**

*Certification Niveau 4 (niveau BAC)*



**630h** en centre de formation et  
**+ de 1000h** en situation professionnelle



**Lieu :**  
Angers (49)  
Montaigu (85)

[Téléchargez le dossier de candidature sur notre site internet](#)



Familles  
rurales  
*Vivre mieux !*  
PAYS DE LA LOIRE

# Objectifs de la formation

Former des éducateurs sportifs pluridisciplinaires capables de :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités Physiques pour Tous »
- Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques pour Tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

# Contenus de la formation

## **UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure**

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

## **UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure**

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Évaluer un projet d'animation

## **UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités Physiques pour Tous »**

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

## **UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques pour Tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage**

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention
- Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention
- Garantir les conditions de pratique en sécurité

**Les modules de nos formations sont accessibles indépendamment les uns des autres**

# À qui s'adresse la formation ?

- Éducateur sportif relevant du secteur associatif
- Éducateur sportif de collectivités territoriales
- Éducateur sportif en structure de loisirs éducatifs (accueil de loisirs, accueil de jeunes,...)
- Éducateur sportif auprès de différents publics

# Pré-requis

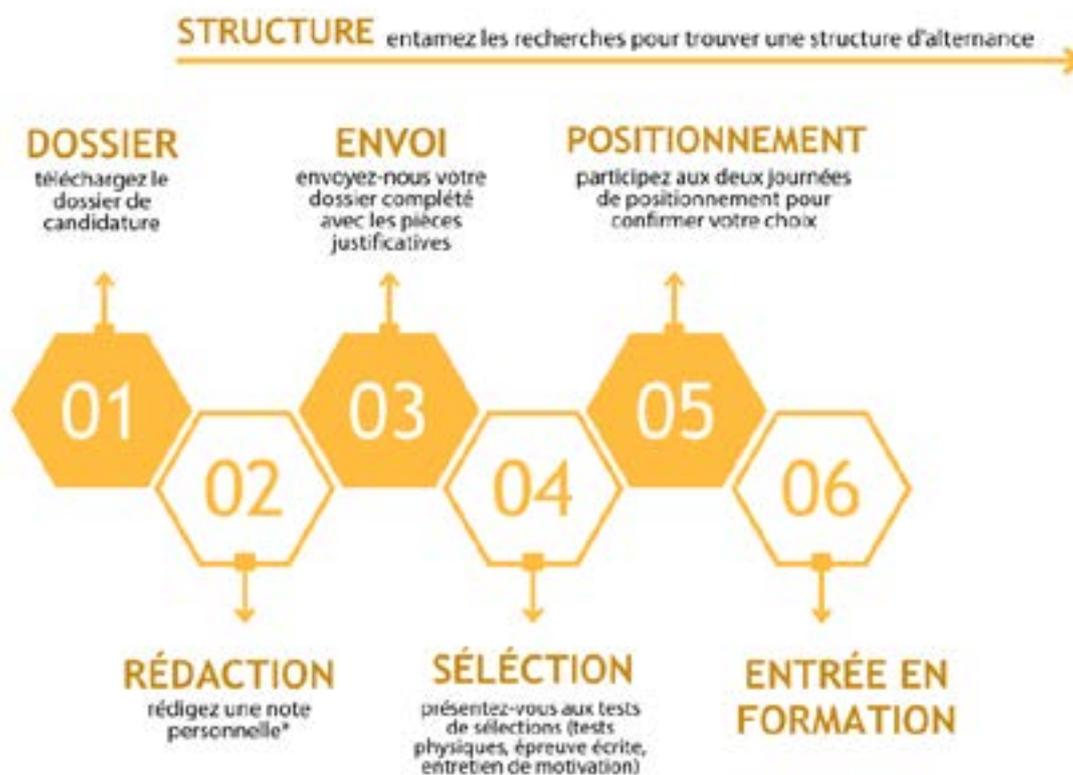
- Être titulaire d'une attestation de formation aux premiers secours (type PSC1)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « Activités Physiques pour Tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation,
- Être capable de réaliser les deux tests suivants : test navette « Luc Léger » et test d'habileté motrice. Vous serez convoqué par mail ultérieurement pour passer ces tests.

# Durée et modalités d'organisation

La durée de la formation dispensée est divisée en **630 heures en face à face pédagogique** (en centre de formation) et **entre 1500 et 1600 heures** (congrés inclus) **en mise en situation professionnelle**.

## PROCESSUS D'ENTRÉE EN FORMATION

*Délais d'accès : 15 jours avant les sélections*



\*rédigez une note personnelle de deux pages minimum qui retrace votre expérience dans le domaine de l'animation (salariée ou non) ainsi que vos motivations pour entrer en formation

## Évaluation

L'obtention du diplôme dépend de la validation ou non des 4UC qui composent le programme de la formation. En cas d'UC non validée, une session de rattrapage est organisée.

Il est également possible de se présenter aux UC indépendamment les unes des autres en tant que candidat libre.

### UC 1 ET UC 2

Les épreuves UC 1 et UC 2 sont couplées et situées dans une même unité de temps et de lieu, en organisme de formation.

Attentes :

- Production d'un document écrit personnel suivi d'un entretien
- En lien avec la présentation de sa structure d'alternance (UC 1), l'animateur présente son projet d'animation (UC 2)

### UC 3 ET UC 4

Les épreuves UC 3 et UC 4 peuvent être conduites séparément ou conjointement.

Attentes :

- Production d'un document écrit sur un cycle d'apprentissage (UC 3)
- Mise en situation professionnelle : le/la candidat.e présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours. Suivi d'un entretien de 30 minutes maximum (UC 3)
- Mise en situation professionnelle : conduite d'une séance d'animation au sein de la structure d'alternance. Suivi d'un entretien de 15 minutes maximum (UC 4)

## Lieux de la formation

- **Fédération Régionale Familles Rurales des Pays de la Loire**, 107 rue de Létanduère - 49000 Angers
- **Institut Meslay** - 85600 Le Meslay

## L'équipe pédagogique

Un responsable de formation : François QUELLEUX

De nombreux intervenants extérieurs tous professionnels de leur domaine

## Moyens et méthodes pédagogiques

- Activités de découverte : étude de cas, exposé interactif, démonstration
- Activités d'apprentissage : démonstration pratique, apprentissage technique,
- Activités de mise en situation, cas concret

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations ne sont pas accessibles à toutes les personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour connaître les modalités d'accès.

**Référent Handicap à la Fédération Régionale : Nicolas Denis ([nicolas.denis@famillesrurales.org](mailto:nicolas.denis@famillesrurales.org))**

Consulter la liste des principaux acteurs pour vous aider dans vos démarches : <https://crfh-handicap.fr/ressources-pour-laccessibilite/les-acteurs-du-handicap/>.



**Vous avez des questions ? Inscrivez-vous à l'une de nos réunions d'information, chaque 1<sup>er</sup> mardi du mois !**

### **Familles Rurales Fédération Régionale des Pays de la Loire**

107 rue de Létanduère - 49000 Angers

02.41.25.38.60

[www.pays-de-la-loire.famillesrurales.org](http://www.pays-de-la-loire.famillesrurales.org)

[fr.paysdelaloire@famillesrurales.org](mailto:fr.paysdelaloire@famillesrurales.org)

